
SOUVENIR

Du quarantième anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr. Ignace Bourget, 25 juillet 1877.

INTRODUCTION.

La sanctification du clergé et ses progrès dans les études ecclésiastiques ont été particulièrement l'objet des sollicitudes du saint évêque qui, pendant trente-sept ans, gouverna le diocèse de Montréal. Aussi, à la veille d'envoyer ses jeunes prêtres travailler à la vigne du Seigneur, Mgr. Ignace Bourget avait-il l'habitude de les appeler près de lui pour les préparer plus prochainement à l'exercice du saint ministère. Il les mettait en garde contre les dangers qu'ils allaient courir, et leur donnait les moyens de les

éviter; leur prédisait des combats et leur enseignait l'art de remporter des victoires; les avertissait des difficultés de la conduite des âmes et leur indiquait les auteurs qui pourraient sûrement les éclairer; enfin il leur traçait une règle de vie.

Ces instructions se donnaient toujours verbalement; mais sur ces derniers temps, voyant ses forces diminuer et prévoyant le moment où bientôt elles ne lui permettraient plus de remplir ce devoir si doux à son cœur de père, il voulut bien les consigner dans un écrit où les jeunes lévites trouveraient toujours une direction sûre et orthodoxe pour leurs études et leur conduite dans la vie publique et privée.

Ayant eu le bonheur d'en recevoir le premier le dépôt précieux, j'ai cru

qu'il ne serait pas désagréable à Sa Grandeur de me le voir publier, et que, dans la solitude où Elle s'est retirée, Elle voudrait bien accueillir ce petit volume, comme un petit bouquet de fête, le jour du quarantième anniversaire de sa consécration épiscopale.

J'ai voulu par là Lui prouver avec quel respect filial nous avons toujours reçu ses conseils, et le soin avec lequel nous nous efforçons de les mettre en pratique.

J'ai cru aussi rencontrer les désirs du clergé qui trouvera dans ce petit manuel un résumé des directions si sages qui lui furent données en diverses circonstances. Mais c'est surtout aux jeunes prêtres qu'il sera précieux, car ils auront entre les mains un petit *vade-mecum* qu'ils pourront lire et

relire souvent avec d'immenses avantages pour eux et les âmes confiées à leurs soins, et où ils trouveront un règlement de vie qui ne laisse rien à désirer, étant revêtu du triple cachet de l'autorité, de la science et de la vertu. Pour tous, ce seront les *derniers avis*, le testament d'un père à ses enfants.

UN JEUNE PRÊTRE.

Salut à Marie, conçue sans péché,
l'honneur de notre peuple. Réjouis-
sons-nous beaucoup dans ce jour
que le Seigneur a fait.

AVIS DE L'ÉVÊQUE :

AUX

JEUNES PRÊTRES

SUR LE POINT D'ENTRER DANS
LE SAINT-MINISTÈRE.

Mes Chers Enfants,

Vous venez de recevoir l'imposition
des mains qui vous a consacrés prêtres,
pour être sur la terre d'autres Jésus-
Christ (*alter Christus*), et vous voici
à la veille d'entrer dans une carrière

qui vous offre des devoirs terribles à remplir, des mérites incomparables à acquérir, et des dangers imminents à éviter.

Donnez donc une attention sérieuse à la voix d'un père qui vous adresse ses avis, avec toute l'effusion de son cœur, pour vous aider à remplir, avec honneur et mérite, une carrière où il y a tout à gagner ou tout à perdre, pour vous et pour les âmes que vous aurez à diriger dans les voies du salut éternel.

I. § RÈGLEMENT DE VIE.

1^o Avant tout, réglez si bien votre vie que vous soyez vraiment le modèle des fidèles, *exemplum esto fidelium*.

2^o A cette fin, prenez la ferme réso-

lution de conformer votre vie toute entière aux règles si sages que vous avez tracées l'Église, dans les salutaires décrets que vous avez entre les mains, savoir : le *XIV^e*, *de vita et honestate clericorum* ; le *XV^e*, *de parochis et aliis animarum curam gerentibus.... de Vicariis.... de administratione honorum Ecclesiarum*, du II^e Concile de Québec, et le *VII^e*, *de sanctitate vitæ clericorum*, du IV^e Concile Provincial.

3^o Faites une étude particulière de ces décrets qui ont été évidemment écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, puisqu'on les voit consignés dans la Sainte-Écriture, dans les Décrets des Conciles, dans les Livres liturgiques, dans les Constitutions apostoliques, etc.

4^o Ces règles de vie et ces directions doivent donc être reçues avec

une profonde vénération et mises en pratique avec une ponctuelle fidélité.

5^o Faites-vous un devoir de les relire tous les mois. Pour cela, faites-en le sujet de vos lectures spirituelles, surtout le jour que vous aurez choisi pour vous préparer à la mort.

6^o Pour pouvoir y être plus fidèles, engagez-vous vous-mêmes à ne jamais vous en écarter, par un petit règlement particulier, qui fixera vos heures d'exercices du matin et du soir, v. g., le lever, le coucher, l'oraison, l'étude, le ministère, etc., de manière qu'il n'y ait pas une minute de perdue.

II. § DE L'ORAISON ET AUTRES EXERCICES DE PIÉTÉ.

1^o Soyez avares de votre temps, afin d'en avoir toujours assez pour

faire ponctuellement tous vos exercices de piété.

2^o Soyez en particulier inflexibles par rapport à l'oraison mentale, parce que si elle est bien faite, tout le reste sera bien fait.

3^o Récitez bien le Bréviaire et dites bien la messe, parce que, disait Saint-Joseph Cupertino, c'est un moyen de vivre en bons prêtres.

4^o Du reste, les décrets sus-mentionnés vous répèteront chaque jour, ce que chaque jour vous devez faire, pour mener une vie vraiment sacerdotale. Chacune des paroles qui les composent est un trait de lumière qui éclaire l'esprit et un baume délicieux qui fortifie le cœur.

5^o Faites-vous un jour de fête de l'anniversaire de votre tonsure et de chacun de vos ordres, pour ranimer

en vous la grâce de votre ordination. A cette fin, lisez et méditez le Pontifical qui contient les touchantes prières, les rites sacrés et les augustes cérémonies qui vous consacreront à Dieu.

III. § DE L'ÉTUDE.

1^o Le prêtre doit prier pour se sanctifier, et il doit étudier pour rendre les autres saints. S'il ne donne pas, chaque jour, à l'étude, une bonne partie de son temps, il perdra bientôt la science sacrée qu'il a apprise au Séminaire, et il tombera dans l'oïveté qui, pour le prêtre, comme pour tout autre, est la mère de tous les vices.

2^o En commençant à exercer le saint ministère, appliquez-vous à bien faire toutes choses, dans la pensée que vous continuerez de même toute votre vie.

3^o A cette fin, repassez les rubriques du Bréviaire, pour ne faire aucune faute dans la récitation du saint office. Apprenez bien celles du Missel, pour bien célébrer la messe. Etudiez soigneusement le Cérémonial, pour toujours faire avec dignité les divers offices. Ayez toujours à la main le Rituel, pour bien administrer les sacrements.

Dans cette même intention, rendez-vous familières les règles de la morale, en lisant et relisant la *Praxis Confessarii* de Saint-Alphonse de Liguori, qui est tout particulièrement le docteur de ce diocèse, parce que vous y trouverez l'*abrégé de sa théologie morale* et de ses autres savants ouvrages, pour la direction des âmes. Aussi, pourrez-vous toujours, moyennant cette *Praxis*, décider sûrement tous

les cas de conscience, qui se présentent habituellement dans la pratique du confessionnal. Cette *Praxis* se trouve dans le dernier volume de sa grande théologie.

5^e Faites aussi une étude spéciale des règles pratiques qui doivent se suivre uniformément, dans ce diocèse, et qui apprennent aux confesseurs comment ils doivent se diriger : 1^o avec les jeunes gens qui se fréquentent pour le mariage ; 2^o avec les parents qui laissent leurs enfants des deux sexes veiller seuls, dans leurs fréquentations ; 3^o envers les pères et mères qui envoient leurs enfants à des écoles protestantes ; 4^o envers les aubergistes qui tiennent mauvais ordre, ou qui vendent sans licence ; 5^o avec les électeurs et les candidats qui négligent de suivre les règles prescrites pour les

élections; 6^o avec ceux qui font des mariages mixtes, c'est-à-dire avec des protestants; 7^o avec ceux qui appartiennent à des sociétés secrètes; 8^o avec ceux qui prêtent à des taux usuraires.

Pour tous ces cas pratiques et autres, vous trouverez des directions spéciales dans les décrets des Conciles provinciaux, dans les Statuts synodaux, les Mandemens, Lettres pastorales, Circulaires, Instructions des Saintes Congrégations romaines, Questions sur le mariage, etc., etc.

IV. § DE L'UNIFORMITÉ DE CONDUITE AVEC LES CURÉS ET AUTRES PRÊTRES.

* 1^o C'est en puisant à ces sources communes, et en vous en tenant invariablement à la théologie morale de

Saint Liguori, que vous parviendrez à tenir une conduite uniforme avec tous les bons prêtres qui exercent le saint ministère dans ce diocèse.

2^o Ce doit être surtout à l'égard de vos curés, que vous devez vous montrer plus fidèles à ne faire, en toutes choses, qu'un cœur et qu'une âme.

3^o Que chaque vicaire donc s'étudie à être humble, soumis, respectueux, poli envers son curé, qui est établi par l'Église, pour être son supérieur, comme il l'est de tous les autres paroissiens.

4^o Qu'il reçoive, en toute occasion, les avis qu'il aura la charité de lui donner, avec un si grand plaisir, qu'il soit par là encouragé à y revenir au besoin, sans se gêner et sans craindre de lui causer aucune peine ; car vous comprenez que si pour cela on lui

témoigne de l'humeur, il gardera à l'avenir le silence ; ce qui serait un grave inconvénient.

5^o Qu'il fasse tout en son pouvoir, pour entretenir la bonne harmonie entre les paroissiens et leur curé, et qu'il se garde bien de se montrer favorable à ceux qui lui font de l'opposition.

6^o Qu'il évite avec soin de se répandre inutilement dans les maisons de la paroisse. Il y perdrait un temps précieux, se rendrait par là trop commun en se rendant familier, et finirait par contrister le curé, qui n'aimerait pas à voir faire à son vicaire, ce qu'il ne croit pas devoir faire lui-même.

7^o Dans ses rapports particuliers avec lui, qu'il s'applique à si bien connaître ses principes, dans la direction des âmes, qu'il sache bien à quoi s'en

tenir; car il ne faut pas que ceux que le curé refuse d'admettre aux sacrements, puissent passer en s'adressant à lui. Dans les cas où il croirait en conscience, ne pas pouvoir tenir la même conduite, il fera mieux alors de renvoyer ces pénitents au curé, ou à l'évêque, s'il est possible, pour qu'on ne puisse pas dire que l'on passe au confessionnal du vicaire, après avoir été refusé à celui du curé, et *vice versa*.

8^o Il en doit être de même, autant que possible, avec les autres prêtres, principalement dans les temps de concours, où assez souvent les usuriers publics, mauvais aubergistes et autres, que le curé travaille à mettre en règle, cherchent à approcher de la table sainte; c'est ce qui fait redouter ces temps de concours qui sont d'ailleurs si favorables.

V. § DU SOIN DES AMES.

1^o Pénétrez-vous bien de cette sentence tombée de la bouche de St. Pie V, Pape : *Donnez-moi de bons confesseurs, et je convertirai tous les pécheurs du monde.*

2^o Pensez que les bons confesseurs sont ceux qui travaillent à vivre saintement et à suivre exactement les saintes règles de l'Eglise, qui ne sont autres que celles de la saine doctrine enseignée par les bons théologiens.

3^o Que cette sérieuse considération vous porte, jour et nuit, à travailler à être saints et savants.

4^o Dans cette vue, travaillez toujours à être au confessionnal et envers tous vos pénitents, *des pères compatissants, des médecins charitables, des docteurs éclairés, des juges équitables.*

Ces quatre qualités résument toute la *Praxis Confessarii*, dont les principes doivent vous servir de règles invariables pendant toute votre vie.

5^e Donnez à chaque personne qui se confesse, tout le temps qui lui est nécessaire pour faire une bonne confession. Mais pour n'être pas plus long qu'il ne faut, exercez-vous d'avance, en votre particulier, à faire des interrogations courtes, claires et méthodiques, sur les commandements de Dieu et de l'Église, etc. Ces interrogations ainsi préparées, vous deviendront familières ; et les réponses qu'elles provoqueront vous feront connaître facilement l'état des consciences. Ainsi, en demandant : *Avez-vous manqué à vos prières ? Combien de temps avez-vous passé sans faire aucune prière ?* (le précepte de la

prière obligeant *sub gravi*, au moins une fois par mois.) d'un simple coup-d'œil vous constatez combien de péchés mortels aura commis celui qui aura été deux ou trois ans sans faire aucun acte religieux.

6^o Avec cette méthode, vous pourrez faire faire des confessions générales avec intégrité et en peu de temps.

7^o Pareillement, au moyen de la *Praxis*, formez-vous une idée claire et nette des principes qui concernent la contrition, la pénitence sacramentelle, la restitution, la rechute, l'habitude du péché, et tout ce qui constitue les maladies spirituelles des âmes, pour appliquer à chacun le remède qui lui convient.

VI. § DU SOIN DES PETITS ENFANTS ET DES JEUNES GENS.

1^o Le soin des petits enfants doit vous être cher, et votre plus grand bonheur sera de travailler à conserver leur innocence baptismale.

2^o A cette fin, aussitôt qu'ils seront parvenus à l'âge de raison, donnez-vous toute la peine possible pour les instruire de toutes les vérités qu'ils peuvent et doivent connaître, selon leur âge et leur intelligence, pour les confesser régulièrement, pour les absoudre au besoin, pour les prémunir contre les occasions du péché. Car c'est une erreur bien préjudiciable, que celle de croire que l'on ne peut et doit donner l'absolution aux enfants, que lorsqu'ils sont prêts à faire leur première communion.

3^o Redoublez d'efforts, quand il s'agira de les préparer à la première communion, afin qu'ils fassent cette grande action avec toutes les dispositions requises.

4^o Pour les entretenir dans la piété et la ferveur, après cet acte solennel de leur vie, confessez-les tous les mois, et attirez-les au catéchisme [¶] qui doit se faire tous les dimanches, et faites-les entrer dans les confréries établies dans la paroisse, en ne les admettant qu'à une seule à la fois, pour qu'ils y attachent plus d'importance, en s'instruisant de tous les devoirs qu'ils auront à remplir.

5^o Redoublez de vigilance, quand arrive pour eux le temps des fréquentations pour se préparer au mariage, afin qu'ils n'entrent dans un état si saint, qu'avec des intentions pures, et

qu'ils puissent y vivre en vrais chrétiens.

6^o Vous trouverez les règles à suivre en tout cela, dans les Statuts synodaux et dans les diverses instructions qui y sont citées. Vous leur donnerez la plus grande attention, parce qu'il y va de la sanctification et du salut de beaucoup d'âmes.

VII. § DU SOIN DES ENFANTS DE CHŒUR.

1^o Si votre curé vous charge de la direction du chœur, regardez-vous comme très-honorés et bienheureux, car vous pourrez, en remplissant cet office avec zèle, contribuer efficacement à l'honneur de la divine Majesté et à l'édification du prochain, par la célébration des saints offices.

2^o Dans ce cas, étudiez avec une

nouvelle ardeur les saintes cérémonies, pour être plus capables de les enseigner et de les faire observer.

3^o Adoptez toutes les bonnes méthodes pour bien former les enfants de chœur à la bonne tenue, au chant et aux cérémonies.

4^o Le meilleur moyen de leur montrer les cérémonies, est de les leur faire observer les unes après les autres, avant l'office, et de leur en faire rendre compte après, en donnant aux autres clercs présents, la liberté de faire connaître les fautes qui ont été commises, si ceux qui ont servi, ne s'en sont pas aperçu.

5^o Vous établirez, si le curé le permet, pour vos enfants de chœur, la Confrérie du Bienheureux Jean Berchmans, qui sera parmi eux, un puissant

encouragement à imiter ce parfait modèle des jeunes gens.

6^o Surveillez exactement les enfants de chœur, non-seulement à l'église et pendant les offices, mais encore dans leurs familles et dans la paroisse.

7^o Faites-leur bien comprendre, en le leur répétant souvent, qu'ayant l'insigne honneur d'être au chœur, ils sont en spectacle aux yeux des anges et des hommes, et qu'ils doivent en conséquence éviter ces fautes qui seraient un sujet de scandale, et donneraient aux autres, raison de les mépriser, comme étant indignes de paraître au chœur.

8^o Ayez soin que ces enfants de chœur soient assidus au catéchisme, et fréquentent régulièrement les sacrements.

VIII. § DU ZÈLE POUR LE CATÉCHISME.

1^o Il est tout naturel de vous attendre à être chargés de l'enseignement du catéchisme, en tout ou en partie. Acceptez et remplissez cette fonction avec un zèle tout particulier, à cause des précieux avantages que vous en retirerez.

2^o Apportez le plus grand soin à vous préparer à bien remplir l'office de catéchiste. Faites servir à cette préparation vos oraisons, vos lectures, vos études.

3^o Comprenez bien que c'est au catéchisme, que les enfants se forment à devenir de bons chrétiens sur la terre, et des saints dans le ciel.

4^o Aussi, faut-il leur apprendre toutes choses, même à bien faire le signe de la croix, à faire la genuflexion

avec respect, à donner leur cœur au bon Dieu avec attention, à marcher dans l'église avec gravité, à écouter le catéchisme et le sermon de manière à pouvoir en rendre compte, à parler convenablement, à se tenir à genoux religieusement, à régler leur vue, leurs gestes, comme le doivent faire des enfants bien élevés.

5^o Enfin, appliquez-vous à bien suivre les directions qui sont données dans les Statuts synodaux et les documents qui y sont cités, pour rendre l'enseignement du catéchisme profitable.

IX. § DE LA PRÉDICATION.

1^o Tenez pour certain, que vous prêcherez bien, si vous faites bien le catéchisme ; car il est beaucoup plus

difficile de faire de bons catéchismes, que de faire de bons sermons.

2^o Ainsi, considérez que tout ce que vous faites, pour obtenir un plein succès dans vos catéchismes, vous devez le faire pour rendre vos instructions profitables.

3^o Faites-vous des cours d'instructions, en suivant le plan tracé dans le Catéchisme du Concile de Trente, et en vous attachant à la saine doctrine professée dans cet admirable livre.

4^o Après avoir bien médité les sujets que vous trouverez dans ce livre ou autres, et vous en être vivement pénétrés, écrivez sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, tout ce qui paraîtra propre à édifier et à toucher ceux à qui il vous faudra adresser la parole. Mais gardez-vous de copier mot à mot, ce que vous aurez lu dans l'auteur que

vous aurez choisi pour guide et modèle ; car cet assujettissement à la lettre est un obstacle aux mouvements oratoires, et empêche de se préparer facilement.

5^o Conservez ces instructions que vous aurez ainsi préparées, et profitez des nouvelles connaissances que vous pourrez acquérir par l'étude et la méditation, pour corriger, changer et augmenter ces instructions, auxquelles, par ce moyen, on peut, de jour en jour, donner plus de perfection. Ainsi, vous ne répéterez jamais les mêmes instructions dans la forme, quoiqu'elles soient les mêmes pour le fond. Vous les rendrez de plus en plus intéressantes, par la connaissance que vous acquerrez du cœur humain.

6^o Faites-vous un devoir de travailler, avec un soin tout particulier, les

deux sermons que, pendant quatre ans, vous aurez à faire et à présenter à l'évêque, sur les sujets qui vous seront donnés. Espérez qu'en récompense de votre humble soumission à l'Eglise qui vous en fait un devoir, vous recevrez de Dieu *le don de la parole*, qui vous fera porter beaucoup de fruits dans l'exercice de votre ministère.

X. § DU SOIN DES MALADES.

1^o Prenez un grand soin des malades, et vous vous convaincrez, de jour en jour, que c'est un moyen souverainement efficace de gagner tous les cœurs, aussi bien que le zèle que vous déploierez pour la bonne direction des enfants et des jeunes gens. C'est là un charme irrésistible pour gagner la confiance et l'amour des parents.

2^o Pénétrés de cette pensée, vous lirez et relirez, avec une ardeur toujours nouvelle, tout ce qui est écrit du soin des malades dans le Rituel, les Statuts synodaux et les autres instructions données aux pasteurs.

3^o Montrez-vous très-fidèles à mettre en pratique toutes les importantes directions que l'Église a si sagement données aux pasteurs, pour assurer le salut de ses enfants, qui est plus que jamais en danger, aux approches de la mort, comme ne le démontre que trop l'expérience.

4^o Montrez, en particulier, votre charité pour les pauvres malades, en les visitant aussi souvent que possible, après même qu'ils auront été administrés, et surtout lorsqu'ils approchent de leur fin.

5^o Tâchez même de vous trouver

au chevet du lit des mourants, pour pouvoir recueillir leurs derniers soupirs, et remettre leur âme entre les mains de leur Créateur, après les avoir absous une dernière fois.

6^o Lorsque vous aurez prodigué ainsi vos soins charitables à vos pauvres mourants, continuez à leur témoigner votre charité, après leur décès, en soulageant leurs âmes par vos ferventes prières, et vous intéressant à tout ce qui peut perpétuer leur mémoire ici-bas, dans leur famille et leur paroisse.

7^o A cette fin, travaillez à propager la dévotion aux âmes du purgatoire, en encourageant, de tout votre pouvoir, les pratiques consacrées par l'Église, à leur soulagement et à leur délivrance de ces feux dévorants.

XI. § DES BONNES ŒUVRES EN GÉNÉRAL.

1^o Montrez du zèle pour le succès des bonnes œuvres, de celles surtout qui sont proposées dans les Statuts Synodaux, comme *Œuvres Diocésaines*, et auxquelles, pour cette raison, tous les fidèles et principalement les prêtres doivent prendre part, autant qu'il leur est possible.

2^o Travaillez à vous rendre capables de bien diriger ces œuvres de piété et de charité, qui, sans l'action du prêtre, ne peuvent que languir et tomber.

3^o Souvenez-vous qu'il vaut mieux n'en établir qu'un petit nombre, pour les bien cultiver, que d'en avoir beaucoup, au risque de les négliger.

4^o Ayez à cœur et tenez à honneur

que les confréries, dévotions, œuvres, congrégations, etc., une fois qu'elles sont établies, soient maintenues sur un bon pied ; et si vous en êtes chargés, prenez tous les moyens adoptés et en usage, pour les maintenir en pleine vigueur.

5^o Ne cessez de demander à Dieu le bon esprit, l'esprit de zèle, de charité et de piété, pour pouvoir toujours donner à ces diverses œuvres, l'élan et la direction qui, avec la grâce de Dieu, en assurent le succès.

XII. § DU ZÈLE POUR LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.

1^o Vous aurez à étudier, pendant quatre ans, un ou deux traités de théologie. Faites-vous un devoir de vous préparer soigneusement, à bien répon-

dre sur ces traités, à l'examen que vous aurez à subir.

2^o Cette religieuse attention à vous conformer à cette règle de discipline, vous méritera la grâce de la science des saints et de la direction des âmes dans les voies du salut. Avec ces dons excellents, vous deviendrez de bons directeurs, et de vrais maîtres en Israël.

3^o Pour satisfaire à cette règle avec une scrupuleuse attention, il vous faudra bien ménager tous vos moments dont aucun ne saurait être négligé, sans apporter un vrai préjudice à votre âme.

4^o En contractant ainsi, pendant les quatre premières années de votre prêtrise, tous les moments d'un temps si précieux, vous conserverez ensuite facilement, pour le reste de votre vie,

l'amour de l'étude ; et plus vous étudierez, et plus vous sentirez le besoin de l'étude.

5^o Le besoin d'étudier se fera d'ailleurs sentir pendant toute votre carrière sacerdotale, afin de pouvoir vous rendre de plus en plus utiles dans les Conférences ecclésiastiques. Car plus vous vous préparerez à ces Conférences qui ont été si sagement établies par les décrets des Conciles, et plus vous en sentirez les précieux avantages et la nécessité.

6^o Vous aurez d'ailleurs à vous rendre capables de raisonner sur les erreurs du temps, afin d'être toujours prêts à les combattre, non seulement dans vos instructions à l'Eglise, mais encore dans tous les cercles particuliers, où l'on cherche à les faire prévaloir.

7^o Ainsi, exercez-vous, au moyen des bons livres que vous devez vous procurer à cette fin, à faire une bonne guerre à l'impiété, au césarisme, au rationalisme, à l'indifférentisme, au libéralisme et à toutes les erreurs condamnées par le Syllabus qui doit faire son chemin, à travers les brouillards épais qui obscurcissent tant d'esprits égarés.

8^o Comme ces erreurs sont habituellement discutées dans les journaux, appliquez-vous à les bien connaître, afin de pouvoir en parler avec intelligence, dans vos conversations avec vos curés et autres prêtres, et dans vos discussions avec vos confrères.

9^o Car vous gagneriez beaucoup à vous réunir, pour discuter amicalement sur des sujets convenus, selon les besoins de ces temps mauvais.

10^o Oui, dans ces temps mauvais, où l'Eglise est si violemment attaquée, et où la foi s'affaiblit d'une manière si alarmante dans tant d'esprits imprudents et dissipés, le bon prêtre sèche de douleur, et se sent pressé du désir, ou plutôt du besoin de les combattre.

11^o Aussi, au lieu de perdre son temps dans des conversations longues et inutiles, dans des promenades que rien ne saurait excuser, il profite de tous les moments libres que lui laisse l'exercice du saint ministère, pour se mettre en état de bien combattre avec Elle les combats du Seigneur.

CONCLUSION.

Tels sont, Mes Chers Enfants, les avis que j'ai cru devoir vous adresser, et que je vous laisse par écrit, lorsque vous êtes à la veille de recevoir vos Lettres de pouvoirs, pour aller travailler à la vigne du Seigneur. Vous donnerez à ces avis toute l'attention qu'ils méritent, car il s'agit pour vous de rien moins que d'assurer votre vocation et votre élection, par les bonnes œuvres que vous allez faire, en exerçant le saint ministère. Aussi, dois-je

vous adresser, avec l'Apôtre Saint-Pierre, ces paroles qui vous conviennent : *“ Quapropter, fratres, magis satagite, ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis : hæc enim facientes, non peccabitis aliquando..... propter quod incipiam vos semper commo- nere. etc.”*

Je me suis toujours fait un devoir d'adresser ces avis aux nouveaux prêtres, tant que la santé et le temps m'ont permis de le faire. Mais aujourd'hui que je sens mes forces diminuer, et que je vois arriver le jour où il me faudra déposer la tente de mon corps, en quittant cette vie, j'ai trouvé juste de les consigner dans un écrit qui vous en rappellera le souvenir, afin que vous soyez fidèles jusqu'à la mort à les mettre en pratique : *“ Jus-*

“ tum autem arbitror, quandiu sum
“ in hoc tabernaculo, suscitare vos in
“ commouitione ; certus quod velox
“ est depositio tabernaculi mei. ”

Mais si Dieu, dans son infinie bonté, daigne exercer envers moi ses grandes miséricordes, en me donnant une place dans son royaume éternel, je vous promets de prier pour vous, afin que vous n'oubliez jamais ces recommandations, et pour tous ceux qui ont été confiés à mes soins, afin qu'aucune de mes chères brebis ne périsse par ma faute : “ Dabo autem operam et frequenter habere vos post obitum meum, ut horum memoriam faciat. ” II S., Pet. C. I.

De votre côté, Mes Chers Enfants, j'en ai l'intime confiance, vous ne cesserez de prier pour celui qui, à la vie et à la mort, vous aime tous dans

les entrailles de la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Que l'Auguste Reine des Apôtres, Notre-Dame des Sept-Douleurs, dont nous célébrons aujourd'hui la belle et touchante solennité, vous bénisse tous !

Montréal, le 19 Sept. 1875.

† IG., EV. DE MONTRÉAL.